



Jeu-Concours « Gagne ta parure en Mérinos !»

Règlement du jeu concours organisé par le site www.skirandonnenordique.com
Validité du 25 février 2010 au 05 mars 2010 minuit.

Article 1 : modalités

Ce jeu est organisé par l'association Ski de Randonnée Nordique par le biais du site internet www.skirandonnenordique.com

L'Association Ski de Randonnée Nordique a fait appel à Smartwool pour les attributions de lots. Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 25 février 2010 au 05 mars 2010 inclus. Les réponses aux questions dans le cadre du Jeu concours envoyées après le 05 mars 2010, à minuit, ne seront pas prises en compte. Le jeu est ouvert aux membres et non membres du site www.skirandonnenordique.com exceptés aux salariés de l'entreprise : Smartwool.

Jeu ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en Belgique, Suisse, disposant d'une adresse postale valide, à l'exception de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion de ce jeu concours « Gagne ta parure Smartwool !» ».

Article 2 : les lots à gagner

Le jeu concours est doté de :

- ▶ **1er prix** : 1 haut manche longue en laine + 1 bonnet en laine + 1 paire de chaussette en laine
- ▶ **2em prix** : 1 haut manche longue en laine + 1 paire de chaussette en laine
- ▶ **3em prix** : 1 bonnet en laine + 1 paire de chaussette
- ▶ **4em prix** : 1 bonnet en laine
- ▶ **5em prix** : 1 paire de chaussette

Désignation des gagnants

La participation à ce jeu concours prendra fin le 05 mars 2010 à minuit. La question subsidiaire permettra de départager les participants et de désigner les gagnants du jeu. Les 5 participants proposant le nombre le plus approchant du nombre effectif de joueurs seront désignés comme les gagnants du jeu-concours.

L'association Ski de Randonnée Nordique informera les vingt gagnants du résultat par e-mail dans les 15 jours suivant la clôture du jeu concours. Les résultats seront indiqués sur le site www.skirandonnenordique.com. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ; ils sont non cessibles. Seuls les participants ayant utilisé le formulaire pourront participer au jeu-concours. Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité des gagnants et de l'ensemble de leurs participations.

Remise des lots :

Les gagnants recevront leurs lots dans les trois semaines suivant l'annonce des résultats. L'association Ski de Randonnée Nordique et son partenaire Smartwool ne sauraient être tenus pour responsables des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison. Les gagnants renoncent à réclamer à l'association Ski de Randonnée Nordique et à Smartwool tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 8 : litige, réclamations et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

L'Association Ski de Randonnée Nordique tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Elle se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les gagnants autorisent l'Association Ski de Randonnée Nordique, le site www.skirandonnenordique.com à communiquer, les noms, prénoms des gagnants, sans que cela confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Les participants s'engagent à intervenir à toute instance engagée contre l'Association Ski de Randonnée Nordique ou à Smartwool. Ils s'engagent à prendre à leur charge tous dommages-intérêts auxquels pourraient être condamnés l'Association Ski de Randonnée Nordique ou Smartwool par une décision de justice même non encore définitive ainsi que tous les frais engagés par celles-ci pour leur défense, y compris les frais raisonnables d'avocats.

Article 9 : informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira de s'adresser à concours@skirandonnenordique.com